



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL

RELANCE AVEC PROLONGATION DE DELAI AU 02 FEVRIER 2026

FOURNITURE ET INSTALLATION DE TENTES DEMONTABLES

**« RESPECT DES DROITS EN SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES
ADOLESCENT.ES ET DES JEUNES »**

Instructions aux soumissionnaires

Date : 16/01/2026

REFERENCE DE DOSSIER : 2510/LOG/CSS/446 - TSA

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
2. PERSONNE DE REFERENCE POUR LA PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES ...	3
3. PRESTATIONS A FOURNIR ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES	3
4. GARANTIE DE SOUMISSION.....	3
5. LIEU D'EXECUTION	4
6. LANGUE DE L'OFFRE ET DES ECHANGES.....	4
7. FORMULAIRES DE SOUMISSION.....	4
8. PRINCIPES DE LA PROCEDURE DE PASSATION DE MARCHE	4
9. CALENDRIER ET DEPOT DE L'OFFRE	5
10. OUVERTURE DES OFFRS.....	5
11. PRESENTATION DE L'OFFRE.....	5
12. VARIANTE.....	6
13. FIXATION DES PRIX ET DEVISE.....	6
14. CONTENU DE L'OFFRE.....	6
15. PERIODE DE VALIDITE	7
16. PROPRIETE ET RESPONSABILITE DES OFFRES	7
17. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES	7
18. ÉVALUATION DES OFFRES.....	8
19. ATTRIBUTION DU MARCHE	9
20. ANNULATION DE LA PROCEDURE DES OFFRES	10
21. CARACTERE CONFIDENTIEL DE LA PROCEDURE.....	10
22. CRITERES D'EXCLUSION, BONNES PRATIQUES COMMERCIALES ET ETHIQUES ...	10
23. DISPOSITIONS FINALES	12
24. ANNEXES.....	12

1. INTRODUCTION

En présentant son offre, le/la soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions ci-dessous qui régissent ce marché comme étant la base de cette procédure, quelles que soient ses propres conditions de travail auxquelles il déclare renoncer.

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement toutes les instructions et spécifications contenues dans les termes de référence et s'y conformer.

L'appel d'offres est ouvert uniquement aux **personnes morales** remplissant les conditions juridiques, techniques et ayant les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

2. PERSONNE DE REFERENCE POUR LA PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES

La personne de référence peut être contactée à l'adresse électronique :

logistique.benin@medecinsdumonde.ch avec en copie :

resp-base-cot.benin@medecinsdumonde.ch

ou par téléphone au : +229 01 57 48 53 34 / 01 57 48 54 43.

3. PRESTATIONS A FOURNIR ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES

MdM-CH met en œuvre au Bénin le projet « **RESPECT** des droits en Santé Sexuelle et Reproductive des adolescent.es et des jeunes » financé par Affaires Mondiales Canada (AMC). Ce projet vise à « Accroître la jouissance des droits relatifs à la santé par les personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation, en particulier les adolescentes et les jeunes femmes (A/JF) de 10 à 24 ans ».

Dans sa stratégie d'atteinte des objectifs du projet, MdM-CH appuie le renforcement du système de santé en vue de répondre aux besoins des adolescent.e.s et jeunes en santé sexuelle et reproductive (SSR) à travers la mise en place d'espaces de dialogues (ED) dans les formations sanitaires partenaires. Ces espaces incluent des interventions de sensibilisation, la mise en place de tentes mobiles, la formation des prestataires ainsi que la création d'outils de promotion adaptés. Ils ont pour objectifs de favoriser l'amélioration de la qualité des soins et la prise en compte des besoins spécifiques des adolescent.e.s et jeunes.

Le présent DAO est lancé en vue d'acquérir des tentes démontables et pliables.

Il est constitué d'un (01) seul lot.

Les spécifications techniques sont définies en annexe (Annexe N° 1).

Tout soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, et spécifications contenues dans le Dossier d'Appel d'Offres. Il est responsable de la qualité des renseignements et de la préparation d'une soumission conforme à tous égards, aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres. Toute carence entraîne le rejet de son offre.

4. GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire devra présenter une garantie bancaire de soumission de : **cinq cent quarante mille (540.000) Francs CFA.**

La garantie de soumission devra être délivrée par une banque agréée et être établie suivant le modèle annexé au présent dossier d'appel d'offres (annexe N° 2-1).

L'absence de la garantie de soumission entraînera le rejet pur et simple de l'offre, lors de l'analyse.

Les chèques certifiés ne seront pas acceptés et entraîneront le rejet pur et simple de l'offre, lors de l'analyse.

5. LIEU D'EXECUTION

La livraison et l'installation des tentes seront faites dans les formations sanitaires partenaires du projet RESPECT, réparties par département comme suit :

N°	Département	Commune et formation sanitaires	Quantité
1	Littoral	CS Gbégamey	Une (01) tente
		CS Akogbato	Une (01) tente
2	Zou	CS Djidja	Une (01) tente
		CS Agbangnizoun	Une (01) tente
		CS Mougnon	Une (01) tente
		CS Abomey	Une (01) tente
3	Borgou	CS Parakou	Une (01) tente
		CS N'Dali	Une (01) tente
		CS Zongo	Une (01) tente
TOTAL			Neuf (09 tentes)

L'installation des tentes pourraient nécessiter des travaux préliminaires de préparation des sites. Une visite de site est possible afin d'appréhender les travaux préparatoires des sites.

Pour chaque département les contacts sont les suivants :

- Littoral : 01.57.48.54.43
- Zou : 01.57.48.53.46
- Borgou : 01.57.48.53.14

Les visites de site pourront s'organiser sur rendez-vous en contactant les numéros ci-dessus.

6. LANGUE DE L'OFFRE ET DES ECHANGES

L'offre ainsi que toutes les correspondances et tous les documents échangés entre le soumissionnaire et MdM-CH, sont rédigés en langue française.

7. FORMULAIRES DE SOUMISSION

Le soumissionnaire soumet son offre en remplissant les modèles en annexe, **sans apporter aucune modification de leur présentation, et aucun autre format n'est accepté**. Toutes les rubriques des formulaires doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.

8. PRINCIPES DE LA PROCEDURE DE PASSATION DE MARCHE

La présente procédure de passation de marchés se conforme aux principes de :

- *Transparence dans le processus de passation*
- *Proportionnalité entre les procédures suivies pour attribuer les marchés et la valeur des marchés*
- *Égalité de traitement et non-discrimination entre les soumissionnaires et les contractants potentiels*

9. CALENDRIER ET DEPOT DE L'OFFRE

Les offres sont attendues selon le calendrier ci-après :

	DATE ET HEURE
Date limite de dépôt des offres	02/02/2026 à 10H30 (heure de Cotonou)

La réception des offres est uniquement en version physique au secrétariat de MdM-CH, sis à Fidjrossè, Route des Pêches, Rue de la station JNP, Lot 3598, Villa E-F - 04 BP 1087 Cotonou, Rép. du BENIN. Tél : 01 57 48 53 32.

En cas de modification des dates, les soumissionnaires seront informés par les mêmes canaux de publication du DAO. L'attribution du marché sera communiquée aux soumissionnaires avant la fin de la validité des offres.

Tout soumissionnaire souhaitant obtenir des informations complémentaires pourrait s'adresser par courriel à l'adresse : logistique.benin@medecinsdumonde.ch avec en copie : resp-base-cot.benin@medecinsdumonde.ch

10. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des plis aura lieu le même jour lundi 02 février 2026 à 11H00 dans la salle de réunion de Médecins du Monde Suisse en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'objectif poursuivi est de s'assurer que toutes les offres reçues répondent aux conditions de forme et de présentation telles qu'indiquées dans le présent DAO. Il ne s'agit en aucun cas d'un dépouillement des offres.

Les soumissionnaires ou leurs représentants signeront une liste attestant leur présence.

L'ouverture des offres sera sanctionnée par un procès-verbal d'ouverture, qui comporte notamment les informations communiquées aux soumissionnaires présents. Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires ou représentants présents et les membres de la commission de dépouillement. Les offres déclarées non recevables pour une quelconque raison lors de la séance d'ouverture ne seront en aucun cas soumises à l'évaluation.

Une copie du procès-verbal d'ouverture sera mise à la disposition de tous les soumissionnaires ou leurs représentants.

11. PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre technique, l'offre financière et le dossier administratif rédigés séparément en trois (03) exemplaires et marqués tels (01 original et 02 copies) sous pli fermé, seront déposés en version physique à l'adresse indiquée au PARAGRAPHE 9 : CALENDRIER ET DEPOT DE L'OFFRE.

MdM-Suisse traitera les offres de manière équitable et sans discrimination. La liste des documents et pièces devant figurer dans l'offre est reprise dans les paragraphes ci-dessous.

Tout déposant doit émarger sur une fiche de dépôt des offres.

Les offres doivent être mises dans une grande enveloppe portant la mention : "**DAO N° 2510/LOG/CSS/446-TSA**" avec à l'intérieur des enveloppes séparées qui portent les mentions suivantes :

« DAO N° 2510/LOG/CSS/446-TSA, Dossier Administratif: A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

« DAO N° 2510/LOG/CSS/446-TSA, Offre technique: A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

« DAO N° 2510/LOG/CSS/446-TSA, Offre financière : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Toute offre portant une mention permettant d'identifier son origine, sera rejetée.

12. VARIANTE

Les variantes ne seront pas acceptées.

13. FIXATION DES PRIX ET DEVISE

L'offre financière devra être libellée en francs CFA et hors TVA.

MdM-CH est exonérée de la TVA au Bénin.

Le prix devra figurer sur le formulaire des prix (annexe N° 2-2). Le prix à indiquer sur le formulaire des prix sera le prix total de l'offre.

Le montant est ferme, non révisable et non actualisable. Toutefois, MdM-CH se réserve le droit de négocier l'offre financière du soumissionnaire.

L'offre financière devra inclure la fourniture des tentes, le transport et le montage dans l'enceinte de chacune des FOSA ainsi que les frais d'éventuels travaux préparatoires en fonction des réalités de chaque site.

14. CONTENU DE L'OFFRE

En résumé, les offres du soumissionnaire doivent comprendre :

➤ **Un dossier administratif comportant dans l'ordre :**

- Une copie du registre de commerce
- Une copie de l'attestation IFU
- Une copie du RIB
- Une copie du certificat d'assujettissement à la TVA de l'année 2026 (si au régime réel)
- L'attestation de régularité fiscale en cours de validité
- L'attestation de paiement des cotisations sociales en cours de validité
- L'attestation de non-faillite datant de moins de trois (03) mois
- La garantie de soumission dûment signée par la banque du soumissionnaire
- Le DAO paraphé sur toutes les pages et signé à la dernière page non vierge par le soumissionnaire donnant ainsi son consentement
- Une déclaration sur l'honneur attestant l'absence de conflit d'intérêt
- La déclaration d'engagement sur les bonnes pratiques commerciales à compléter et signer
- La note de consentement à compléter et signer

➤ **Une proposition technique comportant dans l'ordre :**

- Une lettre de soumission démontrant sa compréhension et sa capacité à exécuter la prestation de fournitures des tentes
- Une présentation du modèle de tente proposé ainsi que les plans

- Le calendrier de livraison par département
- Les attestations de bonne fin d'exécution de missions similaires réalisées,
- Tout document que le soumissionnaire juge utile pour faire valoir son offre

➤ **Une proposition financière :**

- Une lettre de soumission dûment rempli selon le modèle en annexe (annexe N° 2-4) ;
- Des bordeaux des prix, établi selon le modèle en annexe (annexe N° 2-3).

L'offre financière sera détaillée en Francs CFA et prix HT. Elle prendra en compte par rubrique toutes les lignes de dépenses. MdM est exonérée de la TVA.

Attention : Si le dossier administratif n'est pas complet, MdM se réserve le droit de considérer le soumissionnaire inéligible. Dans ce cas, les propositions technique et financière ne seront pas étudiées.

15. PERIODE DE VALIDITE

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de **120 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres.

Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration du délai initial de validité des offres, MdM-CH peut demander aux soumissionnaires de prolonger la durée de validité pour une durée additionnelle déterminée. La demande et les réponses doivent être faites par écrit. Un soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa garantie de soumission et dans ces conditions, MdM-CH a la latitude d'attribuer le marché au soumissionnaire suivant.

16. PROPRIETE ET RESPONSABILITE DES OFFRES

Médecins du Monde-Suisse conserve la propriété de toutes les offres reçues. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

17. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

MdM-CH peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du DAO et est communiqué par les mêmes canaux que ceux de publication du Dossier d'Appel d'Offres.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, MdM-CH a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

Si une information complémentaire est fournie à un.e soumissionnaire pendant la procédure de soumission, cette même information sera donnée de manière égalitaire et sans discrimination à tout.e.s les soumissionnaires qui ont retiré le DAO.

De sa propre initiative, Médecins du Monde-Suisse peut informer les soumissionnaires de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents.

Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite de dépôt des offres. Toutefois, les soumissionnaires peuvent compléter leur offre en l'indiquant sur l'enveloppe principale avant la

date de clôture. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le soumissionnaire dans sa soumission.

18. ÉVALUATION DES OFFRES

17.1- Evaluation de la conformité administrative

L'examen des dossiers administratifs consiste à s'assurer que tous les éléments administratifs demandés ont été fournis, qu'ils sont authentiques et dûment signés. Elle affirmera que les éléments sont conformes ou non et signalera l'absence d'un élément qui ne sera pas trouvé dans l'offre.

17.2- Évaluation technique des offres

Seules les offres ayant satisfait aux exigences d'évaluation de la conformité administrative, seront considérées pour la présente phase. Il s'agit de confirmer que toutes les conditions spécifiées ont été respectées par le soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle. Si, après examen des termes et conditions de l'Appel d'Offres et l'évaluation technique, le comité d'analyse établit que l'offre n'est pas conforme, l'offre technique en question sera écartée.

A cet effet, il est possible que la commission fasse appel à un expert technique spécialisé dans le domaine du présent marché.

Une offre est déclarée techniquement valable et considérée pour l'analyse financière si elle obtient une note minimale de **70 points sur 100** à l'issue de l'évaluation technique.

Les offres techniquement conformes seront évaluées selon les critères ci-après :

Critères d'évaluation technique	Maximum de points
Conformité aux spécifications techniques <ul style="list-style-type: none">- Dimensions- Type de toile- Poids- Système d'aération- Facilité de montage/démontage (temps requis, nombre de personnes nécessaires, outils inclus)- Capacité- Structure (armature)- Superficie- Sacs de transport	20
Résistance et durabilité (résistance au vent, à la pluie, aux UV, à la déchirure, etc.)	20
Normes de sécurité : Ignifugation, ventilation, matériaux non toxiques	10
Garantie : <ul style="list-style-type: none">- Durée : 12 mois au moins- Origine des matériaux- Autres normes- Garantie du constructeur prouvée- Certification ISO	10
Expériences spécifiques prouvées par des attestations de bonne fin d'exécution Chaque attestation pertinente (5 points avec un maxi de 20 points)	20
Chronogramme indicatif d'exécution à compter de la mise à disposition de la garantie d'exécution - 30 jours : 15 pts ; - 31 à 40 jours : 10 pts ; - Plus de 40 jours : 5 pts	15
Prise en compte du genre, du volet environnemental, du volet sécuritaire par le soumissionnaire	5
TOTAL GENERAL	100

Une visite de site sera faite au besoin afin d'apprécier la capacité technique du soumissionnaire ainsi que la qualité des items proposés.

17.3- Evaluation financière

Seules les offres financières des soumissionnaires déclarés techniquement valables seront ouvertes.

Des ajustements pourraient être apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques.

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le comité d'évaluation pourrait demander aux meilleurs soumissionnaires individuellement de clarifier leur offre.

Tous les soumissionnaires seront informé.e.s de la suite réservée à leur offre.

19. ATTRIBUTION DU MARCHE

MdM-CH attribuera le marché au soumissionnaire qui est administrativement et techniquement conforme, et dont l'offre financière est la moins disante.

Après attribution du marché, une séance de cadrage se tiendra avec l'attributaire pour repréciser les attentes de MdM avant la signature du contrat suivi de la transmission de la garantie d'exécution.

19.1-Modification des quantités

MdM-CH se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre pièces à commander, ne pas acheter un ou quelques pièces, sans aucune modification des prix unitaires ou autres conditions de l'offre et du Dossier d'Appel d'Offres à condition que l'augmentation ou la diminution apportée n'excède pas 30% du montant total du marché.

19.2- Notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres, MdM-CH notifiera à l'attributaire du Marché par une lettre écrite que sa soumission a été retenue. Cette lettre dénommée "lettre de marché" indiquera le montant qu'il paiera au Fournisseur au titre de la livraison des Fournitures et de ses obligations de garantie. La lettre de marché précisera le cas échéant, les éventuelles corrections apportées au montant de l'offre initiale de l'attributaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée.

19.3- Signature du marché

MdM-CH enverra à l'attributaire du Marché la lettre de marché qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties. L'attributaire du Marché la signera et la renverra à MdM-CH, avec la garantie de bonne exécution requise.

MdM-CH informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues, et leur restituera leurs garanties de soumission.

19.4- Garantie de bonne exécution

Dans les vingt (20) jours calendaires suivant la réception de la lettre d'attribution du marché, l'attributaire fournira à MdM-CH, une garantie de bonne exécution égale à 10% du montant du marché. **Si l'attributaire du Marché ne remplit pas cette condition du marché, l'attribution**

du marché sera annulée et la garantie de soumission ne sera pas restituée. MdM-CH peut alors attribuer le Marché au Soumissionnaire classé 2^{ème}, 3^{ème}, etc.

La garantie de bonne exécution ne sera libérée qu'à la fin de la période de garantie.

19.5- Modalités de paiement

Le paiement se fera par virement en monnaie locale trente (30) jours calendaires après la livraison complète, conforme et validée, sur présentation de la facture normalisée accompagnée du procès-verbal de réception dûment signé par MdM-CH, les autorités locales et le fournisseur ou son représentant ; et à condition que toutes les obligations soient entièrement libérées.

19.6- Pénalités

En cas de dépassement des délais contractuels fixes par le marché, le titulaire du marché est passible des pénalités journalières égales à 1/1000 de la valeur de la tranche non exécutée, pour chaque jour calendrier de retard, après mise en demeure préalable. Ces pénalités ne peuvent excéder dix pourcent (10%) de la valeur totale du marché ».

20. ANNULATION DE LA PROCEDURE DES OFFRES

En cas d'annulation de la présente procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires seront notifiés par Médecins du Monde-Suisse. L'annulation peut avoir lieu si :

- La procédure des offres a échoué, à savoir si on n'a pas reçu d'offres répondant aux spécifications demandées ;
- Les paramètres économiques ou techniques du projet ont changé ;
- Des circonstances exceptionnelles ont rendu impossible l'exécution normale du projet ;
- Toutes les offres techniquement conformes excèdent les disponibles ressources financières ;
- Il y a des irrégularités dans la procédure.

En aucun cas, Médecins du Monde-Suisse ne sera tenu pour responsable des dommages, de toute nature (particulièrement des dommages pour perte ou profit). Le cas échéant, une décision d'annulation de la présente procédure de passation des marchés serait motivée et portée à la connaissance des candidats.

21. CARACTERE CONFIDENTIEL DE LA PROCEDURE

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché.

Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'examen des soumissions ou la décision d'attribution entraîne le rejet pur et simple de son offre.

22. CRITERES D'EXCLUSION, BONNES PRATIQUES COMMERCIALES ET ETHIQUES

Toute personne impliquée dans une procédure d'appel d'offres doit avoir un comportement irréprochable sur le plan éthique.

Toute tentative des soumissionnaires d'obtenir des informations confidentielles, d'établir entre eux des accords illégitimes ou d'influencer le comité conduira au rejet de leur offre.

Tout soumissionnaire faisant offre doit s'engager à ne pas se trouver dans l'une des situations citées ci-dessous.

22.1 Critères d'exclusion

Sont **exclus** de la participation à un marché les soumissionnaires :

- a)** qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- b)** qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;
- c)** qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier ;
- d)** qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
- e)** qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés ;
- f)** qui, à la suite de la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financés par le budget communautaire, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles ;
- g)** les soumissionnaires qui font l'objet d'un conflit d'intérêts ;
- h)** les soumissionnaires qui sont coupables de faire de fausses déclarations.

22.2 Mauvaise conduite

Médecins du Monde-Suisse rejette toute proposition de la procédure de passation des marchés les soumissionnaires ou, le cas échéant, résiliera leur marché, dont il est établi qu'ils sont engagés dans des pratiques de corruption, de fraude, de collusion ou de coercition.

- **la pratique de corruption** est définie comme le fait d'offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur afin d'influencer de façon abusive les activités du pouvoir adjudicateur ;
- **la pratique de fraude** est tout acte ou omission, notamment une assertion inexacte, qui, sciemment ou par imprudence, induit en erreur, ou tente d'induire en erreur, le pouvoir adjudicateur en vue d'obtenir un avantage financier ou autre ou d'éviter une obligation ;
- **la pratique de collusion** est un accord secret passé entre deux ou plusieurs soumissionnaires, dont le but est d'artificiellement modifier les résultats de la procédure de passation de marché afin d'obtenir un avantage financier ou autre ;
- **la pratique de coercition** consiste à porter atteinte ou à nuire, ou à menacer de porter atteinte ou de nuire, directement ou indirectement, à toute personne participant au processus de passation de marché en vue d'influencer de façon abusive ses activités.

22.3 Inéligibilité

Finalement, le/la prestataire faisant offre ne peut se rendre coupable d'exploitation du travail des enfants. Il/elle doit en tout état de cause respecter les droits sociaux fondamentaux et la dignité des conditions de travail de chacun.e dans son entreprise mais également auprès des sous-traitants avec lesquels il/elle travaille dans le cadre de ses activités.

Afin de s'assurer du respect de ces critères, Médecins du Monde-Suisse demande à ses prestataires d'imprimer et signer (par la personne habilitée) la déclaration de bonnes pratiques commerciales et de l'annexer à l'offre qu'il dépose.

23. DISPOSITIONS FINALES

Le soumissionnaire doit savoir qu'un bailleur est dans son droit de réaliser des contrôles de la bonne application de ces règles et principes au sein de Médecins du Monde-Suisse mais également auprès des fournisseurs avec lesquels ce dernier travaille. En particulier, la Commission européenne peut envoyer des personnes mandatées par elle, y compris l'Office européen de Lutte antifraude (OLAF) et la Cour des comptes qui pourront exercer leurs pouvoirs de contrôle sur les documents sur place mais également chez tous les contractants et sous-traitants qui ont reçu des fonds communautaires.

24. ANNEXES

Les documents et fichiers fournis avec ces instructions sont :

- Spécifications techniques (Annexe 1)
- Formulaires de soumission (Annexe 2)
- Déclaration d'engagement à respecter les Bonnes Pratiques Commerciales de MdM-CH (**Annexe 3 à compléter et signer**)
- Clause anti-terrorisme et anti-blanchiment (**Annexe 4 à compléter et signer**)
- Déclaration sur l'honneur (**Annexe 5 à compléter et signer**)
- Note de consentement (**Annexe 6 à compléter et signer**)

Préparée par :

Revu par :

Cathérine ZINSOU

Chargée de Logistique Approvisionnement

Bollo LO NDIAYE

Coordinatrice des Supports

Validée par :

Isabelle FLOREANI

Coordinatrice Générale

ANNEXE 1 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

a) Structure

N°	Élément	Valeur proposée	Commentaires
1.	Largeur totale (portée)	6 m	Par exemple, une portée unique pour limiter les supports intérieurs
2.	Longueur par module	3 m	Chaque module de 3 m de long — 3 modules → 9 m de long total
3.	Longueur totale possible	9 m (3×3 m)	Possibilité d'ajouter un module supplémentaire si besoin
4.	Hauteur des parois latérales (hauteur utile)	2,2 à 2,4 m	Pour que le personnel puisse se tenir debout et installer du matériel
5.	Hauteur au faîte (sommet)	~ 3,2 à 3,5 m	Pour un bon écoulement de l'eau et la circulation de l'air
6.	Surface utile totale	~ $6 \text{ m} \times 9 \text{ m} = 54 \text{ m}^2$	À répartir entre les trois compartiments
7.	Dimensions d'un compartiment (module)	~ $3 \text{ m} \times 6 \text{ m}$	Ou diviser la largeur selon les usages (ex. deux plus petits + un plus grand)
8.	Nombre de places	10 personnes	-

b) Matériaux

N°	Élément	Spécifications suggérées	Justification / remarque
1.	Matériau	Aluminium anodisé ou alliage léger de haute qualité	Résistant à la corrosion, adapté aux environnements humides
2.	Profil des poteaux	Ø ~ 50 à 60 mm ou profil rectangulaire 80x40 mm	Pour concilier légèreté et rigidité
3.	Épaisseur des tubes	1,8 à 2,5 mm	Pour supporter les charges de vent et le poids du toit
4.	Connecteurs / jonctions	Aluminium moulé, système à goupilles / boulons inoxydables	Pour faciliter montage / démontage, et assurer robustesse
5.	Croisillons / barres de renfort	Barres de renfort latérales et transversales (ex. 30x15 mm)	Pour stabiliser la structure contre les déformations
6.	Système de modularité	Profil de jonction (keder, rainure, glissière)	Permet d'ajouter ou retirer facilement des modules
7.	Fixations au sol	Piquets galvanisés (Ø 12-20 mm), platines d'ancrage, haubans	Pour assurer la stabilité lors de vents forts

c) Résistances aux contraintes environnementales

N°	Paramètre	Valeur ciblée	Remarque / source possible
1.	Charge de vent admissible	~ 0,5 kN/m ² (~ vent moyen)	-
2.	Résistance aux intempéries (pluie)	Étanchéité > 300 mm colonne d'eau	Pour limiter les infiltrations
3.	Durée de vie attendue	10-15 ans pour l'armature, 5-10 ans pour les toiles	Si entretien régulier

4.	Températures supportées	-10 °C à +50 °C (ou selon le climat local)	Doit rester flexible dans les températures élevées
5.	Résistance UV	Persistent même après exposition prolongée	Pour éviter dégradation rapide
6.	Traitements désinfectants	Compatible avec chlore dilué, eau de Javel, désinfectants courants	Important pour usage clinique

d) Parasols

N°	Élément	Spécifications recommandées	Remarques
1.	Tissu / membrane	PVC enduit double face ou toile technique (ex. 600–650 g/m ²)	Étanche, résistante, facile à nettoyer
2.	Classement coupe-feu	Classe M2 ou équivalent local (ignifuge)	Obligatoire pour les structures médicales
3.	Traitement UV & anti-microbien	Oui, résistant aux UV, anti-mousse, antimicrobien	Pour résister au soleil, à l'humidité et aux traitements désinfectants
4.	Membrane de séparation (cloisons)	Toile légère ou panneaux sandwich (épaisseur 20–40 mm)	Permet séparation, isolation phonique et hygiène
5.	Système de fixation des toiles	Keder, glissières, bandes Velcro renforcées	Pour fixer solidement les toiles au cadre sans faille
6.	Joints / coutures	Soudure haute fréquence ou couture scellée	Pour éviter les infiltrations d'eau
7.	Ouvertures / ventilations	Fenêtres zippées, grillage anti-insectes, bouches d'aération hautes	Pour la ventilation hygiénique
8.	Portes / accès	Portes à fermeture zippée, rabats, rouleaux	Pour permettre l'entrée/sortie tout en gardant l'étanchéité



Vue illustrative non contractuelle

Modèle Espace Dialogue MdM

- Mobile (tente déplaçable lors d'activités de terrain).

Il comprend trois (3) compartiments:

- un espace d'accueil,
- un espace d'écoute confidentiel et d'offre de service,
- un espace ludique et éducatif.

Ecriteau :

- En haut, au front de la tente :

ESPACE DIALOGUE ADOS & JEUNES (encadré par le logo de MdM et AMC)

- À l'entrée, au niveau des portiques d'entrée :

Accueil - Écoute - Informations - Jeux divers

- En bas de la pancarte :

Nos sage-femmes, Nos psychologues vous écoutent et vous accompagnent

ANNEXE N° 2 : FORMULAIRES DE SOUMISSION

1- Modèle de garantie de soumission (garantie bancaire)

Dossier d'Appel d'Offres N° : _____

Nom de la banque et adresse de la banque d'émission : _____

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse de l'Acheteur]

Date : _____ Garantie d'offre no. : _____

Nous avons été informés que _____ [nom du Soumissionnaire] (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») a répondu à votre appel d'offres no. _____ pour la fourniture de _____ [description des fournitures] et vous a soumis son offre en date du _____ [date du dépôt de l'offre] (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission. A la demande du soumissionnaire, nous _____ [nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [insérer la somme en chiffres] _____ [insérer la somme en lettres].

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le soumissionnaire n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

- a- s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans le formulaire d'offre ; ou
- b- s'il, s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Acheteur pendant la période de validité :

- ne signe pas le Marché, s'il est tenu de le faire ; ou
- ne fournit pas la garantie de bonne exécution, ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux soumissionnaires.

La présente garantie expire :

- a- si le marché est octroyé au soumissionnaire, lorsque nous recevrons une copie du marché et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du soumissionnaire ;
- b- si le marché n'est pas octroyé au soumissionnaire, à la première des dates suivantes :
 - lorsque nous copie de votre notification au soumissionnaire du nom du soumissionnaire retenu, ou
 - trente (30) jours suivant l'expiration de l'Offre. Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

Signature : [Signature de la personne dont les noms et qualité figurent ci-dessus]

Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché soit dans la (ou les) devise(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre devise librement convertible acceptable par l'Acheteur.

La date est établie conformément à l'article 5 du Cahier des Clauses administratives particulières (« CCAP »), en tenant compte de toute obligation de garantie technique du Fournisseur pour une garantie d'exécution partielle. L'Acheteur doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, l'Acheteur peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite de l'Acheteur, formulée avant l'expiration de la 32 présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois.» Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.

2- Formulaire des prix

Date : _____

Avis d'Appel d'Offres No. : _____

Objet : LA FOURNITURE ET INSTALLATION DES TENTES

Nom du soumissionnaire : _____

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire HT	Quantité	Prix total HT
1.	Fourniture de tentes y compris installation				
2.	Travaux préliminaires éventuels si applicable				
3.	Frais de démontage et montage des tentes				
4.	Branding				
5.	Autres				
Prix total hors TVA					
TVA					
Prix total TTC					

Signature du soumissionnaire

Nom du soumissionnaire

Cachet

3- Modèle de garantie de bonne exécution (garantie bancaire)

Date : _____

Appel d'offres N° : _____

Nom de la banque et adresse de la banque d'émission :

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse de l'Acheteur]

Date : _____

Garantie de bonne exécution no. : _____

Nous avons été informés que _____ [nom du Fournisseur] (ci-après dénommer « le Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no. _____ en date du _____ pour la fourniture de _____ [description des fournitures] (ci-après dénommée « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Fournisseur, nous _____ [nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [insérer la somme en chiffres] _____ [insérer la somme en lettres]¹. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le soumissionnaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le _____ jour de _____ 2_____, 2 et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard. [Signature]_____

En date du _____ jour de _____

¹ Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché soit dans la (ou les) devise(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre devise librement convertible acceptable par l'Acheteur. 2 La date est établie conformément à l'article 5 du Cahier des Clauses administratives particulières (« CCAP »), en tenant compte de toute obligation de garantie technique du Fournisseur pour une garantie d'exécution partielle. L'Acheteur doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, l'Acheteur peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite de l'Acheteur, formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois.»

4- Lettre de soumission

Date :

Avis d'appel d'offres N° :

À : _____

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'Appel d'Offres N° , y compris l'additif/ les additifs No. : _____ ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous proposons de fournir conformément au Dossier d'Appel d'Offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et spécifications techniques, [préciser la nature des prestations] le service ci-après : ;
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l'alinéa ci-après est de ;
- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : e) Notre offre demeurera valide pendant une période de _____ jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres dans le Dossier d'Appel d'Offres ; cette offre continuera de nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à obtenir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la clause 36 des Instructions aux soumissionnaires d'un montant de _____ ;
- g) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 4 des Instructions aux soumissionnaires.
- j) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché officiel soit établi et signé.
- k) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre de moindre coût, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom _____ En tant que _____

Signature Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de

En date du..../..../..... jour de ____

ANNEXE N° 3

**Déclaration d'engagement à respecter les Bonnes
Pratiques Commerciales de Médecins du Monde-Suisse**

Je soussigné....., représentant de déclare avoir lu et compris les Bonnes Pratiques Commerciales de Médecins du Monde-Suisse repris dans le paragraphe 15 de cette consultation restreinte.

Au nom de la société que je représente, je certifie que..... ne tombe sous le coup d'aucun des critères d'exclusion, de mauvaise conduite et d'inéligibilité mentionnés dans le paragraphe 15 du présent appel d'offres national ouvert.

Je garantis de façon formelle que mon entreprise respecte le principe de non-utilisation du travail des enfants, les droits sociaux fondamentaux et les conditions de travail des employés et des sous-traitants.

J'accepte la résiliation du contrat sans indemnités compensatoires si Médecins du Monde - Suisse se rend compte à postériori que mon entreprise se trouvait dans l'une des situations pré-citées.

Date

(Signature et cachet)

ANNEXE N° 4

CLAUSE ANTI-TERRORISME & ANTI-BLANCHIMENT

Dans le cadre d'un dépôt d'une proposition de projet en consortium où Médecins du Monde Suisse représente ses partenaires dans le cadre du projet, le présent document est obligatoire et doit être complété par tous les partenaires opérationnels en amont du dépôt d'une concept note et/ou d'une proposition de projet auprès du bailleur.

MdM met en place, lorsque demandé par les bailleurs de fonds et dans les cas où des clauses sont prévues à cet effet dans les contrats signés avec les bailleurs de fonds institutionnels, un système de criblage interne (« screening ») afin de s'assurer que les personnels, fournisseurs et partenaires de mise en œuvre impliqués dans ses programmes ne figurent pas sur les listes internationales de désignation des individus et groupes comme terroristes ou affiliés à des actions de blanchiment d'argent.

MdM considère que l'ensemble des procédures mises en place en interne ont pour objectif de limiter le risque que ses activités bénéficient à d'autres individus ou organisations que celles pré-identifiées, ou qu'elles soient détournées de leur but. A cet effet,

- MdM a mis en place un périmètre standard de modalités de screening, présenté aux bailleurs de fonds institutionnels¹.
- Le screening est réalisé de manière transparente après information et obtention de l'accord des personnes et organisations concernées.
- MdM s'engage à ne pas réaliser de criblage des bénéficiaires finaux de ses actions. Les bénéficiaires finaux étant entendus comme les usagers de nos programmes et services et de ceux de nos partenaires opérationnels, y compris dans le cadre d'activités de sensibilisation et de formation.
- MdM s'engage à ne pas sous-traiter le criblage réalisé dans le cadre de ses financements institutionnels.

MdM s'engage à être transparent avec ses partenaires opérationnels ou stratégiques sur les obligations de l'association relatives à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent dans le cadre des financements reçus.

Toute la documentation collectée est traitée dans le respect de notre loi sur la protection des données. La bonne collecte, l'accès et le renseignement des informations sensibles de nos partenaires est la meilleure opportunité pour éviter et prévenir toute activité frauduleuse liée au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, ou tout risque financier éventuel.

¹ Voir la politique de screening interne plus de précisions.

ANNEXE N° 5

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Par la présente, je, soussigné(e)

en ma qualité de de

..... consens à ce que l'association Médecins du Monde Suisse (MdM) utilise une partie mes données personnelles afin de s'assurer de ma non-participation à des activités illicites (fraude, corruption, blanchiment, terrorisme).

Je consens également à ce que MdM utilise ces données pour s'assurer que mon nom n'apparaisse pas sur les principales listes publiques de personnes reconnues coupables d'activité de fraude, corruption ou terrorisme.

En outre, j'accepte que mes données personnelles soient conservées pour une période maximale de dix ans et ce à des fins exclusives d'audit.

Je consens également à respecter l'obligation de rapporter toute modification survenant dans l'organisme que je représente.

Date, Signature, Cachet

ANNEXE N° 6

NOTE DE CONSENTEMENT – Personne Physique

Par la présente, je, soussigné(e)
consens à ce que l'association Médecins du Monde Suisse (MdM) utilise une partie mes données personnelles afin de s'assurer de ma non-participation à des activités illicites (fraude, corruption, terrorisme).

Je consens également à ce que MdM utilise ces données pour s'assurer que mon nom n'apparaisse pas sur les principales listes publiques de personnes reconnues coupables d'activité de fraude, corruption ou terrorisme.

En outre, j'accepte que mes données personnelles soient conservées pour une période maximale de 3 ans et ce à des fins exclusives d'audit.

Ces données concernent et sont limitées à :

- Mes noms et prénoms, sans abréviation et tels qu'épelés dans mes documents officiels d'identité (nom(s) de naissance compris le cas échéant) :
- Ma date et mon lieu de naissance (ville et pays) :
- Mon pays de résidence :
- Ma nationalité :

Je peux révoquer cette déclaration de consentement à tout moment.

Date et Signature